

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE  
SESSION AUTOMNE 2020**

**POL1301-10  
FONDEMENTS DE L'ANALYSE POLITIQUE  
Lundi 9 h 30 à 12 h 30**

**Professeur :** Xavier Lafrance  
**Bureau :** A-3475  
**Téléphone :** 987-3000, poste 6917  
**Courriel :** lafrance.xavier@uqam.ca

---

### **Description du cours**

Histoire, objets, approches et principales théories de la science politique. La question de la normativité. Les conceptions fondamentales du pouvoir. Les concepts de base (État, régime, conflit, clivage, opinion publique, force, action collective, etc.). Exemples de l'application de théories à l'analyse de problèmes et de phénomènes politiques contemporains. Évolutions récentes dans la discipline.

### **Objectifs du cours**

Ce cours offrira une présentation des fondements de l'analyse politique en deux temps. Une première partie présentera certaines des principales grandes approches théoriques et de concepts clés en science politique. Une attention particulière sera donnée aux approches pluralistes et marxistes et aux dimensions normatives des théories politiques.

Une deuxième partie mobilisera ces théories pour l'analyse de divers enjeux politiques. Ce sera l'occasion de vérifier l'utilité et la validité des théories.

### **Démarche pédagogique**

L'enseignement se fera en ligne, de façon synchrone et asynchrone, et mobilisera les plateformes Zoom, Panopto et Moodle.

Le calendrier des séances, activités et lectures obligatoires (ci-dessous) précise les différentes activités auxquels les étudiant.e.s devront participer.

**La participation à chacune de ses activités est obligatoire et nécessaire à la réussite du cours.**

Liste des activités :

- **Visionnement de capsules pédagogiques sur Moodle (asynchrone)** : la plupart des semaines de la session, les étudiant.e.s devront visionner une capsule d'environ 60 minutes (parfois de 30 minutes) qui leur présentera certaines notions liées au thème de la semaine. Il s'agit d'une activité asynchrone : les étudiant.e.s pourront visionner la capsule au moment qui leur convient. Il est cependant fortement recommandé de visionner les capsules avant les séances Zoom qui auront lieu chaque semaine (idéalement juste avant la séance Zoom, le lundi matin). Chaque capsule sera disponible quelques jours avant le jour de la séance Zoom.
- **Séance Zoom (synchrone)** : une séance Zoom aura lieu la plupart des semaines de la session. Chaque séance aura lieu à 11h00 et aura une durée d'environ 45 minutes. Ces capsules permettront aux étudiant.e.s de poser des questions au professeur au sujet des notions présentées dans les capsules et les lectures obligatoires.
- **Lectures obligatoires** : les étudiant.e.s devront faire des lectures obligatoires la plupart des semaines de la session. Ces lectures seront disponibles sur Moodle et seront en lien avec les différents thèmes qui seront abordés au cours de la session.
- **Films** : deux films devront être visionnés au cours de la session. Leur visionnement est obligatoire et les films seront rendus disponibles sur Moodle.
- **Quiz** : les étudiant.e.s devront répondre à un quiz la plupart des semaines de la session. **Une fois que l'étudiant.e.s y aura accédé, un quiz sera accessible sur Moodle pour une durée de dix minutes. L'étudiant.e devra accéder au quiz au cours de la semaine de la séance sur laquelle ce quiz portera.** Les quiz comporteront quelques questions à choix de réponse. Les questions auront pour but de tester les connaissances des étudiant.e.s sur le contenu des capsules pédagogiques, des lectures obligatoires et des films.
- **Examens maisons** : les étudiant.e.s devront réaliser deux examens maisons. Les étudiant.e.s devront répondre à une question parmi une liste de trois questions à développement pour chacun des deux examens. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe, sur les films et sur les lectures obligatoires. Les questionnaires des examens seront disponibles, et devront être remis, sur Moodle.

Il faut utiliser la messagerie disponible sur Moodle pour me contacter. Je répondrai normalement à l'intérieur d'un délai de 48 heures. Les questions sur la matière du cours ne peuvent pas être traitées par messages électroniques. Il est important de poser les questions sur la matière du cours lors des rencontres Zoom afin que tous les étudiant.e.s puissent bénéficier des réponses.

## Évaluation

**Quiz – pondération : 7 x 5% = 35 %**

**Examens-maisons – pondération :**

- Examen de mi-session, à remettre le 6 novembre: **30 %**

- Examen final, à remettre le 18 décembre : **35 %**

### **GRILLE DE CONVERSION DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

Note	Intervalle
A+	90 - 100
A	85 - 90
A-	80- 85
B+	77 - 80
B	74 - 77
B-	70 - 74
C+	67 - 70
C	65 - 67
C-	63 - 65
D+	61 - 63
D	59 - 61
E	< 59

## **Calendrier des séances, activités et lectures obligatoires**

### **PREMIÈRE PARTIE : ENJEUX THÉORIQUES**

**Semaine 1 (14 septembre) : Présentation du cours et entente d'évaluation.**

**ACTIVITÉ :**

- **Séance Zoom (60 minutes)**

**Semaine 2 (21 septembre) : L'enjeu de la neutralité en sciences sociales.**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (60 minutes; asynchrone)
- Séance Zoom à 11h00 (45 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes; asynchrone)

**Lectures obligatoires :**

J.-L. Loubet Del Bayle (1991). « Les problèmes de l'observation, » *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Paris : Privat, pp. 27-35.

M. Weber (1963). « Le métier et la vocation de savant, » *Le savant et le politique*, Paris : Union générale des éditions, pp.76-88.

M. Lowy (1973). « Science et révolution: objectivité et point de vue de classe dans les sciences sociales », *Dialectique et révolution*, Paris : Anthropos, pp. 202-11, 214-15, 229-36.

**Lectures complémentaires :**

R. Aron (1965) « De la philosophie à la sociologie politique, », *Démocratie et totalitarisme*, Paris : Gallimard.

S. Harding (2004). *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*. New York and London: Routledge.

C.W. Mills (2006). *L'imagination sociologique*, Paris : La Découverte.

M. Lowy (2012). *Les aventures de Karl Marx contre le baron de Münchhausen*, Paris : Syllepse, 2012.

B. Moore Jr. (1967). *Politics and Social Theory*, New York: Harper.

M. Weber (1986). *Le savant et le politique*, Paris : Plon.

**Semaine 3 (28 septembre) : Penser l'action sociale et politique.**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (60 minutes; asynchrone)
- Séance Zoom à 11h00 (45 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes; asynchrone)

**Lectures obligatoires :**

P. Combemal (2007). « Une sociologie des actions sociales », *Revue du MAUSS*, vol.1, no. 29, pp. 569-574.

**Lectures complémentaires :**

A. Downs (1958). *An Economic Theory of Democracy*, New York: Harper Collins.

S. Kalberg (2010). *Les valeurs, les idées, et les intérêts*, Paris : Éditions La Découverte.

V. Chibber (2017). « Rescuing Class from the Cultural Turn », *Catalyst*, vol. 1, no. 1.

**Semaine 4 (5 octobre) : La théorie pluraliste et ses critiques.**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (60 minutes; asynchrone)
- Séance Zoom à 11h00 (45 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes; asynchrone)

**Lecture obligatoire :**

Monière et Guay (1987). « La théorie de la polyarchie », *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Québec/Amérique.

**Lectures complémentaires :**

R. Aron (1987). « Du caractère oligarchique des régimes constitutionnels-pluralistes » *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, ch. 7.

R. Dahl (2000). “Why Market Capitalism Favors Democracy”, in *On Democracy*, New Haven: Yale University Press, chs. 13.

S. Lukes (2005). *Power: A Radical View*, New York: Palgrave Macmillan.

C. W. Mills (2012). *L'Élite au pouvoir*, Marseille : Agone.

J. Schumpeter (1983). *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot, pp. 366-71, 384-85.

**Semaine 5 (12 octobre) : Congé**

**Semaine 6 (19 octobre) La théorie marxiste de l'État.**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (60 minutes; asynchrone)
- Séance Zoom à 11h00 (45 minutes; synchrone)
- Quiz

**Lecture obligatoire :**

R. Miliband (1982). « La concurrence imparfaite, » *L'État dans la société capitaliste*, Paris : Maspéro, pp. 165-185.

**Lectures complémentaires :**

Aronowitz, Stanley and Peter Brastis (dir.) (2002). *Paradigm Lost. State Theory Reconsidered*. University of Minnesota Press.

A. Artous *et al.* (2015). *Nature et forme de l'État capitaliste. Analyses marxistes contemporaines*. Ville Mont-Royal : M Éditeur.

R. Brenner (2015). « Le paradoxe du réformisme », *Période* : <http://revueperiode.net/le-paradoxe-du-reformisme/>

E. M. Wood (1995). *Democracy Against Capitalism*, New York: Verso, ch. 1-2

S. Clark (dir.) (1991). *The State Debate*. Londres et New York : Palgrave Macmillan.

**Semaine 7 (26 octobre) : Congé, semaine de lecture**

**Semaine 8 (2 novembre) : Premier examen-maison. Date de remise : 6 novembre.**

**DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE D'ENJEUX POLITIQUES**

**Semaine 9 (9 novembre) : Médias, opinion publique et fabrication du consensus (première partie)**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (30 minutes; asynchrone)
- Visionnement du film *La fabrication du consensus*

**Lecture obligatoire :**

N. Chomsky et E. Herman (2003). *La fabrique de l'opinion publique: la politique économique des médias américains*, Paris, Le serpent à plumes, 2003, pp. LI-LV et 1-30.

**Lectures complémentaires :**

P. Bourdieu (1973). « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, no. 318, pp. 1292-1309.

A-M. Gingras (2012). « Enquête sur le rapport des journalistes à la démocratie : le rôle de médiateur en question », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 45, no. 3 pp. 685-710.

R. Miliband (1982). « Le processus de légitimation II », *L'État dans la société capitaliste*, Paris : Maspéro, pp. 243-292.

R. W. McChesney (2013). *Digital Disconnect: How Capitalism is Turning the Internet Against Democracy*, New York: New Press.

**Semaine 10 (16 novembre) : Médias, opinion publique et fabrication du consensus (deuxième partie)****ACTIVITÉS :**

- Séance Zoom à 11h00, pour questions et échanges sur le film *La fabrication du consensus* (60 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes)

**Semaine 11 (23 novembre) : Les changements climatiques et les politiques environnementales****ACTIVITÉ :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (60 minutes; asynchrone)
- Séance Zoom à 11h00 (45 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes; asynchrone)

**Lectures obligatoires :**

S. McKay (2013). *Pour un Québec Vert et Bleu*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, pp. 8-16, 26-48.

D. Tanuro (2010). *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte, 2010, pp. 119-143.

**Lectures complémentaires :**

P. Criqui, B. Faraco et A. Grandjean (2009). *Les États et le carbone*, Paris, Presses Universitaires de France.

T. Gabrielson, C. Hall, J. M. Meyer, D. Schlosberg (dir.) (2016). *The Oxford Handbook of Environmental Political Theory*, Oxford et New York, Oxford University Press.

A. Malm (2016). *Fossil Capital*, New York et Londres, Verso.

**Semaine 12 (30 novembre) : Le gouvernement de l'Unidad popular au Chili 1969-1973 (première partie)**

**ACTIVITÉS :**

- Visionnement d'une capsule pédagogique sur Moodle (45 minutes; asynchrone)
- Visionnement du film *La spirale*

**Lecture obligatoire :**

C. Altamirano (1973). *Chili: les raisons d'une défaite*, Paris : Flammarion, ch. 13.

**Lectures complémentaires :**

Centre de documentation d'Amérique latine (1987). *Chili, un peuple debout*.

G. Arroyo (1974). "La 'voie chilienne': une impasse?" in *Coup d'État au Chili*.

F. Gaudichaud (2013) « La respiration saccadée du pouvoir populaire 1970-1973 : Entretien avec Franck Gaudichaud », *Inprecor*, septembre 2013.

G. Hermet (1983). *Aux frontières de la démocratie*, Paris : PUF.

R. Miliband (2015). « The coup in Chile », in *Class War Conservatism and Other Essays*, New York: Verso.

**Semaine 13 (7 décembre) : Le gouvernement de l'Unidad popular au Chili 1969-1973 (deuxième partie)**

**ACTIVITÉS :**

- Séance Zoom à 11h00, pour questions et échanges sur le film *La spirale* (60 minutes; synchrone)
- Quiz (10 minutes)

**Semaine 14 (14 décembre) : Deuxième examen-maison. Date de remise : 18 décembre.**





## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.